

Liste rouge des espèces menacées : Alerte pour deux tiers des lézards et 40% de la flore en Nouvelle-Calédonie

Communiqué de presse – 10 décembre 2024

Reconnu pour la richesse et l'originalité de son patrimoine naturel, l'archipel néo-calédonien héberge une biodiversité remarquable confrontée à de nombreuses menaces. Au terme d'un état des lieux conduit sur près de 10 ans, 69 espèces de lézards et 643 espèces de plantes se révèlent menacées de disparition. Pour la première fois, des espèces de Nouvelle-Calédonie intègrent la Liste rouge des espèces menacées en France.

Menées par l'association Endemia, ces analyses ont été réalisées dans le cadre de la Liste rouge mondiale des espèces menacées. Elles ont été établies avec la contribution des organisations scientifiques du territoire et grâce aux connaissances et à l'expertise d'un réseau de plus de 100 spécialistes. Ces résultats intègrent désormais la Liste rouge des espèces menacées en France, coordonnée par le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), l'Office français de la biodiversité (OFB) et le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN).

Marquée par une flore et une faune exceptionnelles, la Nouvelle-Calédonie abrite un grand nombre d'espèces endémiques et figure parmi les points chauds de la biodiversité mondiale. Plus de 75% de la flore et plus de 90% des lézards de l'archipel n'existent nulle part ailleurs au monde. Ces espèces uniques représentent de forts enjeux pour la conservation de la biodiversité et une responsabilité majeure pour la France et la Nouvelle-Calédonie.

66 % des lézards et 40 % de la flore menacés

L'état des lieux réalisé porte sur une grande partie des lézards (comprenant les geckos et les scinques) et de la flore vasculaire (fougères, orchidées, arbres et autres plantes à fleurs), qui ont fait l'objet d'évaluations progressives menées entre 2014 et 2022. Au total, sur 104 reptiles et 1 624 plantes analysés, 69 espèces de lézards (66 %) et 643 espèces de la flore (40 %) sont menacées et pourraient disparaître si les mesures de conservation et de réduction des menaces n'étaient pas renforcées. Le bilan dressé met en évidence les pressions croissantes qui pèsent sur la biodiversité de l'archipel.

Les incendies comme menace majeure

La destruction des habitats naturels par les feux de brousse constitue la principale menace pour la flore et les lézards néo-calédoniens. L'augmentation de la fréquence des feux d'origine humaine, aggravés par les sécheresses, touche directement plus des trois quarts des plantes évaluées comme menacées. L'impact de ces incendies conduit des arbustes de la forêt sèche, comme *Codia xerophila*, à être classés "En danger critique", ainsi que des lézards comme le Scinque Léopard de Nouvelle-Calédonie, en catégorie "Vulnérable". Plus largement, la récurrence des feux entraîne une simplification des écosystèmes et la régression des surfaces forestières, affectant de nombreuses autres espèces.

La pression des activités minières

Autre cause majeure d'atteinte aux habitats, les activités minières entraînent le défrichement de milieux naturels pour l'accès aux ressources en minerais, en particulier le nickel. Ces activités affectent directement les espèces inféodées aux milieux exploités, provoquant la destruction des plantes, des stocks de graines du sol et des habitats naturels. Parmi les plus touchées, on trouve des espèces comme l'arbuste aux fleurs en clochettes rouges *Thiollierea lenormandii* et le gecko arboricole nommé *Bavayia* de Goro, tous deux endémiques du territoire et classés "En danger".

La prédation et la compétition des espèces exotiques envahissantes

Sur l'ensemble des plantes évaluées, près de la moitié sont menacées par au moins une espèce exotique envahissante. Les cerfs et les cochons introduits exercent en particulier une forte pression en consommant de nombreux végétaux et en dégradant profondément les milieux. La petite fougère *Ptisana rolandi* est ainsi proche de l'extinction et classée "En danger critique".

La Fourmi électrique affecte quant à elle la quasi-totalité des espèces de lézards indigènes. A la fois prédatrice directe et compétitrice pour les ressources alimentaires, cette fourmi invasive contribue par exemple au classement du Diérogecko du Sommet Poum en catégorie "En danger critique". Plusieurs espèces de lézards sont aussi les proies directes des chats haret et des rats noirs, comme le Bavayia de Goro classé "En danger".

Et d'autres menaces liées aux activités humaines

Plus localement, l'urbanisation, les aménagements touristiques, les aménagements hydrauliques comme les barrages, ou encore la conversion de milieux naturels pour l'agriculture peuvent constituer une menace et une source de destruction des espèces et de leurs habitats.

Pour quelques espèces de lézards charismatiques, une pression de collecte de plus en plus forte est également exercée par des braconniers ou des particuliers intéressés par ces "nouveaux animaux de compagnie" (NAC). Le Mniarogecko jâlu, un grand gecko endémique, fait partie de ces espèces capturées et revendues illégalement au niveau international, alors qu'il est classé "En danger".

Enjeux de conservation et mobilisation pour l'avenir

Avec des taux d'endémisme parmi les plus élevés au monde, les lézards et la flore de Nouvelle-Calédonie constituent des groupes particulièrement originaux, enrichis par la découverte régulière de nouvelles espèces. Un bon nombre de ces dernières sont même "micro-endémiques", c'est-à-dire qu'elles ne vivent que sur une toute petite partie du territoire et présentent donc une forte fragilité face aux pressions.

Même si certaines espèces bénéficient déjà de mesures de préservation ou de programmes de conservation, les résultats de l'état des lieux montrent que les besoins de protection sont encore grands. Afin de ne pas voir disparaître à l'avenir des espèces remarquables et souvent uniques au monde, le bilan souligne l'importance de mettre en place des actions de conservation ciblées, de renforcer la préservation des milieux naturels et d'accentuer la lutte contre les pressions. Les résultats de la Liste rouge contribuent dès à présent à identifier les priorités et à orienter les stratégies d'action pour assurer la protection de cette biodiversité exceptionnelle.



De gauche à droite et de haut en bas : Lézards - Corrélope cilié © Matthias Deuss ; Épipate de Greer © Matthias Deuss ; Kanakysaure vivipare © Matthias Deuss ; Nannoscincque à phalanges perdues © Thomas Duval ; Flore - *Hymenorchis serrulata* © Christian Laudereau ; *Araucaria humboldtensis* © Benoît Henry ; *Hymenophyllum rolandi* © Rémy Amice ; *Dendrophyllanthus trichopodus* © Hervé Vandrot ; *Dracophyllum ouaïemense* © Gildas Gâteblé.

Publication et résultats détaillés disponibles sur :

www.uicn.fr/liste-rouge-lezards-flore-nouvelle-caledonie - www.endemia.nc - inpn.mnhn.fr/actualites/lire/15942

Comité français de l'UICN

Florian Kirchner
Responsable "Espèces"
06 89 29 72 89 / florian.kirchner@uicn.fr
Camille Aspar
Chargée de communication
07 48 12 31 99 / communication@uicn.fr

Office français de la biodiversité

Florence Barreto
06 98 61 74 85
presse@ofb.gouv.fr

Muséum national d'Histoire naturelle

Isabelle Coilly
07 77 69 26 03
Sophie Minodier
01 40 79 38 00
Relations presse
presse@mnhn.fr

Qu'est-ce que la Liste rouge des espèces menacées et à quoi sert-elle ?

La Liste rouge des espèces menacées en France est un état des lieux détaillé du niveau de menace pesant sur les espèces de la faune et de la flore à l'échelle du territoire national. Établi selon les critères internationaux de l'UICN, cet inventaire de référence permet de classer les espèces selon leur risque de disparition, de définir les priorités d'action et d'appuyer les politiques et les stratégies de conservation de la nature. Ses résultats sont diffusés dans le cadre de l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN).

Le Comité français de l'UICN et PatriNat (OFB, MNHN, CNRS, IRD) sont les garants de la méthodologie scientifique et de la démarche collégiale utilisées. Réalisée avec de nombreuses organisations partenaires et un vaste réseau d'experts, la Liste rouge nationale constitue un indicateur privilégié pour évaluer et suivre l'état de la biodiversité en métropole et en outre-mer.

Le Comité français de l'UICN

Le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature est le réseau des organismes et des experts de l'UICN en France. Regroupant au sein d'un partenariat original 2 ministères, 7 organismes publics, 8 collectivités et 61 organisations non-gouvernementales, il joue un rôle de plateforme d'expertise, de concertation et d'action pour répondre aux enjeux de la biodiversité.

Il rassemble également un réseau de 300 experts répartis en six commissions thématiques, dont la Commission de sauvegarde des espèces qui réunit plus de 100 spécialistes. Au niveau mondial, l'UICN a développé la méthodologie de référence pour guider les pays dans l'élaboration de leur Liste rouge nationale des espèces menacées.

www.uicn.fr

L'Office français de la biodiversité

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de l'Agriculture et la Souveraineté alimentaire. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et en Outre-mer.

Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens. Depuis 2017, il a un centre d'expertise et de données (PatriNat) commun avec le MNHN, le CNRS et l'IRD afin de renforcer le suivi et l'expertise sur la biodiversité et la géodiversité.

www.ofb.gouv.fr

Le Muséum national d'Histoire naturelle

A la frontière entre recherche, culture et société, le Muséum se consacre à la connaissance de la nature et aux relations que les humains entretiennent avec celle-ci. Cet établissement scientifique majeur, qui est à la fois un centre de recherche de pointe et une université, comprend aussi des collections exceptionnelles parmi les trois plus importantes de la planète. Patrimoine de l'humanité, elles irriguent la science dans le monde entier et sont présentées dans ses musées, jardins botaniques et zoologiques ou bibliothèques répartis dans 12 sites en France.

Pôle d'expertise, il conseille également les pouvoirs publics, français et européens, pour les politiques environnementales. Fort de quatre siècles d'histoire des sciences, il demeure aujourd'hui une référence en matière d'enjeux écologiques et sociaux.

www.mnhn.fr

Endemia

Endemia est une association dont l'objectif est de contribuer à la connaissance, la promotion et la valorisation de la biodiversité native de Nouvelle-Calédonie. Elle anime un portail internet enrichi et utilisé par tous, naturalistes passionnés et communauté scientifique, à l'aide de ses 90 adhérents et 300 contributeurs. Soutenue par les collectivités locales (provinces Nord et Sud notamment) et l'État (DAFE), Endemia constitue une référence incontournable sur la flore, la faune et la fonge du territoire.

Depuis 2014, elle agit également en tant qu'autorité locale pour la Liste rouge mondiale au sein de la Commission de sauvegarde des espèces (SSC) de l'UICN, pour l'ensemble de la flore calédonienne.

www.endemia.nc